



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 mars 2018
19 heures 00

GF/NM

N° 002258

Ressources
Humaines - Mise à
Disposition d'un
fonctionnaire auprès
de Groupement
Commercial et
Artisanal du Pays
d'Apt (GCAPA).

Affiché le :

Le mardi 27 mars 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (4e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 **relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux**

Par délibérations du 22 mai 2012 et du 14 juin 2016, la Ville d'Apt a approuvé la prise en charge d'un agent chargé de l'animation et la mise à disposition d'un agent auprès du Groupement commercial et artisanal du Pays d'Apt (GCAPA), à compter du 20 juin 2016, à raison de minimum 20 heures hebdomadaires, jusqu'à la fin de l'année 2016 avec des possibilités de renouvellement.

La Ville d'Apt a convenu de poursuivre cette mise à disposition d'un agent auprès du GCAPA, mais pour 14 heures hebdomadaires d'une durée d'un an renouvelable.

Les missions principales assurées par l'agent consistent à :

- Élaborer un plan de communication.
- Proposer un programme d'animation et participer à sa mise en œuvre.

- Coordonner les actions du groupement et faire le lien entre les commerçants et le public.
- Assurer les permanences et réaliser diverses tâches administratives.

LE CONSEIL A L'UNANIMITÉ

PRÉCISE, que cette mise à disposition répond à une volonté politique de redynamiser le centre-ville d'APT en participant au développement de l'activité commerciale et artisanale.

APPROUVE, les termes de la mise à disposition d'un fonctionnaire pour 14 heures hebdomadaires auprès du Groupement Commercial et Artisanal du Pays d'APT GCAPA à compter pour une durée d'un an renouvelable.

AUTORISE, Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout acte et document relatifs à cette mise à disposition.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI